

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPAGNY EN VANOISE
SÉANCE DU MERCREDI 17 NOVEMBRE 2021**

.....

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Corentin GROS, Robert LEVY, Xavier BRONNER, Gérard RUFFIER LANCHE, Emmanuel MAEGEY, Oliver CHENU, Marie MILLOT, Vincent RUFFIER DES AIMES, Olivier SACHE,

Absents excusés : Tony BUTHOD-GARCON (donne procuration à Corentin GROS), Nicolas RUFFIER MONET (donne procuration à Marie MILLOT)

Secrétaire : Emmanuel MAEGEY

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte-rendu de la séance précédente, délibère sur les points suivants :

A/ Affaires Financières & Administratives :

Le Conseil Municipal,

CONSENT une réduction de 10 % sur la redevance été 2021 de la buvette-snack de la piscine suite à la mise en place du Pass Sanitaire le 21 juillet 2021 et une perte importante du chiffre d'affaire.

PREND CONNAISSANCE de la demande du restaurant le Barillon d'exonération de la redevance pour l'exploitation de la terrasse pour l'année 2021.

DECIDE de reporter la décision lors d'un prochain conseil municipal, une demande de bilans comptables sera effectuée en vue d'analyser les pertes subies sur le chiffre d'affaire pour la saison d'hiver 2020/2021 et **DECIDE** de ne pas accorder de réduction pour la saison d'été, la collectivité n'étant pas responsable des nuisances sonores dues aux travaux.

EMET un avis favorable à la demande de Mme Stéphanie GONZALEZ FORNER pour l'exploitation de la terrasse de « la Petite Fringale » aux mêmes conditions que les conjoints Bernard & Marie-Blanche MERANDON.

VALIDE l'avenant n°2 concernant le marché pour la construction d'un parking enterré au lieu-dit « le Raffort » et la rénovation d'un parking existant au lieu-dit « le Centre » pour un montant HT de 11 450 €.

EMET un avis favorable pour la promotion interne de M. Daniel DUNAND, responsable des services techniques, au poste d'agent de maîtrise

EMET un avis favorable pour la création d'un poste d'agent de maîtrise.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le recrutement d'agents saisonniers pour la saison d'hiver 2021/2022 soit :

- 4 postes de pisteur secouriste pour la zone nordique
- 1 poste d'adjoint d'animation pour le cinéma
- 1 poste d'ASVP
- 3 postes d'agent d'accueil et 2 postes de maître-nageur pour la piscine
- 3 postes d'adjoint technique
- 4 postes d'adjoint d'animation pour la halte-garderie « les Cabris »

APPROUVE la tarification pour la saison d'hiver 2021/2022 applicable à « Glacialis » et **APPROUVE** la création d'une régie de recettes.

AUTORISE M. le Maire, à l'exception de M. Xavier BRONNER ne participant pas au vote, à renouveler avec l'Ecole de Ski Français de Champagny, et pour les prochaines saisons d'hiver, la convention permettant à cette dernière d'encaisser toutes les recettes liées à la vente des prestations de la garderie « les Cabris » proposées par l'ESF à ses clients et de les reverser à l'euro près à la commune.

AUTORISE M. le Maire à renouveler avec Savoie Nordic, pour la saison d'hiver 2021/2022, la convention pour la perception de la redevance pour l'accès aux installations du site nordique dédiée à la pratique du ski de fond.

VALIDE après consultation et examen des plis, l'attribution du marché tri-annuel d'assistance technique et dépannage des installations de chauffage à INOVA ENERGIE pour un montant HT de 12 500 €.

VALIDE le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif année 2020.

PREND CONNAISSANCE de la tarification pour la saison d'hiver 2021/2022 des frais de secours hélicoptérés et **CONSTATE** une augmentation significative du tarif s'expliquant par l'évolution réglementaire en vigueur impliquant l'emport obligatoire d'un assistant de vols sur les missions de secours en montagne. Ce personnel occupant une place supplémentaire dans la cabine de l'hélicoptère oblige le SAF à substituer à l'EC 135 un modèle EC145 plus ergonomique, plus puissant et permettant un emport plus important.

S'OPPOSE aux orientations de l'Etat dans son projet de contrat d'objectifs et de performance Etat ONF 2021-2025, qui prévoit la suppression de 475 postes ONF en 4 ans et une augmentation drastique de la participation financière des communes propriétaires de forêts au budget de l'ONF.

VALIDE la décision de M. le Maire de recourir à l'ouverture d'une ligne de trésorerie à court terme auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 500 000€ dans l'attente du versement par l'Etat des compensations liées aux taxes et redevances des remontées mécaniques et taxes de séjour non perçues à ce jour.

B/ Affaires Foncières et urbanisme :

Le Conseil Municipal,

ACCORDE à M. Charly ROLLAND dans le cadre du Permis de Construire (réf 073 07121 M1028) une autorisation de survol du domaine public pour la création d'un balcon sur la ruelle piétonne « Jacques Clérand ».

EMET un avis favorable, à l'exception de Denis TATOUD (abstention) Corentin GROS (contre) Marie MILLOT (contre) Nicolas RUFFIER MONET (abstention) Tony BUTHOD GARCON (abstention) Xavier BRONNER (abstention) et Emmanuel MAEGEY (contre), pour l'acquisition d'un délaissé de terrain par M. et Mme MABON d'une emprise d'environ 60 m² située sur la partie basse du lotissement les Maillets au prix de 60 €/m².

REPORTE la décision concernant la demande d'acquisition par M. Lau BRENNINKMEIJER d'un chemin communal attenant à sa résidence, parcelle n° AC 613 sise la Place. La Commission Patrimoine réfléchira sur le devenir de ce chemin.

NE SOUHAITE PAS se prononcer sur la demande d'acquisition par M. François BUTHOD GARCON d'un terrain situé au lotissement « les Maillets » d'une surface d'environ de 20m². Une négociation devra être envisagée entre le demandeur et le futur propriétaire.

C/ Travaux & Projets :

Le Conseil Municipal,

EMET un avis favorable au report des coupes de bois sur Champagny le Haut prévues par l'ONF en 2023/2024.

D/ Informations et questions diverses :

Le Conseil Municipal,

EMET un avis favorable, à l'exception de Denis TATOUD (contre) Marie MILLOT (abstention) Nicolas RUFFIER MONET (contre) Tony BUTHOD GARCON (abstention) et Robert LEVY (contre) pour répondre à la demande de certains riverains de changer le nom de la rue « Ambroise Croizat ».

PROPOSE une consultation afin de recueillir l'avis des habitants sur le nouveau nom de la rue principale de Champagny.

CONDAMNE les menaces verbales et physiques qu'a subi un élu en charge du projet de la numérotation des rues, dossier complexe et nécessitant beaucoup de disponibilité.

PREND CONNAISSANCE qu'une demande de fauche a été effectuée auprès de M. Jean-Paul GLISE pour permettre la viabilisation du lotissement « les Maillets » au mois de juillet, au moment des intempéries, et **REPORTE** pour vérification la demande d'indemnisation de M. GLISE pour la perte de 12 ballerondes.

PREND CONNAISSANCE des revendications d'un collectif de Champagny concernant l'emplacement du compacteur à cartons (à côté de l'église) et **RAPPELLE** que cette décision a été prise à titre provisoire et à défaut d'autre proposition plus adéquate, et qu'un habillage en bois est prévu permettant une meilleure intégration dans le paysage environnant.

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE que le projet de goudronnage en direction du plan d'eau des Airollées a été abandonné.

Le Prochain Conseil Municipal est prévu le mercredi 15 décembre 2021.

Fait à Champagny en Vanoise, le 23 novembre 2021

Le Maire,

René RUFFIER LANCHE

